



La crise qui secoue la Fédération Camerounaise de Football (FECAFOOT) prend une tournure juridique alors que le comité d'urgence de l'organisation a donné un ultimatum de 72 heures à son président, Samuel Eto'o, pour présenter un nouveau staff de management pour les Lions Indomptables, en opposition au staff rendu public par le gouvernement. Cependant, les 72 heures se sont écoulées sans que le nouveau staff soit dévoilé, et il semble que Samuel Eto'o ait enfreint les statuts de la FECAFOOT.

Une lecture attentive des textes de la FECAFOOT révèle que Samuel Eto'o a déjà violé les statuts de l'organisation. Selon l'article 49 alinéa 3 des statuts, les décisions prises par le Comité d'Urgence doivent être immédiatement notifiées au Comité Exécutif. Or, jusqu'à présent, les membres du Comité Exécutif n'ont pas été officiellement informés des décisions prises par le comité d'urgence, découvrant ces informations via les réseaux sociaux.

De plus, l'article stipule que toute décision du Comité d'Urgence doit être confirmée par le Comité Exécutif lors de sa prochaine session. Cependant, la prochaine session du comité exécutif n'a pas encore eu lieu, ce qui signifie que toute nomination effectuée par Samuel Eto'o sans l'aval du Comité Exécutif serait illégale.

Cette situation met Samuel Eto'o dans une position délicate, car en cas de nomination unilatérale, il risque de violer les statuts de la FECAFOOT sur deux points majeurs : le non-

respect de l'obligation d'informer le Comité Exécutif des décisions prises et l'absence de validation des décisions par ledit Comité.

Ainsi, le président de la FECAFOOT se retrouve dos au mur, confronté à des dissensions internes et à des contraintes juridiques qui pourraient entraver ses tentatives de nommer un nouveau coach pour les Lions Indomptables.